



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du jeudi 30 juin 2016*

L'an deux mille seize, le 30 juin à vingt heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 21 juin 2016

Présents : VIGEANT Catherine, CHAUVET Bruno, DUMOULIN Jean-Paul, VELINA Olivier, LARIGNON Thierry, RAVARD Stéphane, RANDONNET Marc, PORCHET Sébastien, MARECHAL Fabien, COHU Jean-Stéphane,

Absent excusé : LUCERI Morgane (pouvoir à VIGEANT C.) MERCERON Jérôme (pouvoir à CHAUVET B.) MASSARI Philippe, DELIN Pâquerette,

Absent : LENOIR Stéphanie

Secrétaire de séance : PORCHET Sébastien



I – C.C.V.S.A. RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Le Président Jean-Claude RICHARD présente aux membres présents le rapport d'activités de la CCVSA pour 2015, et ouvre le débat sur 2016.

II – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise

CONSEIL DE COMMUNAUTE le 6 juin

- Convention avec le service ADS (instruction droit des sols) avec les communes en cartes communales, pour le 1^{er}/01/2017
- Avancé sur le « très haut débit »
- Présentation d'une « charte d'agglomération » sur le bassin autour de La Rochelle
- VSA le mag !
- Service Habitat : bilan des aides versées =
92 logements concernés = 1.453.505 € de travaux = 398.515 € de subventions versées dont 51.748 € de la CCVSA



2) Le SYCODEM – TRIVALIS

Réunion du 16 juin :

- Point sur les « gobelets réutilisables » mis à disposition pour les manifestations
- Projet des conteneurs enterrés : contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- Gestion des déchets végétaux ou déchets verts





3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée

Thierry LARIGNON
Philippe MASSARI
Sébastien PORCHET
Jérôme MERCERON



Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Réunion du 24 juin : suite à la loi Notre : Suppression des syndicats Locaux : représentation par voie consultative	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Pas de nouvelles informations	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	
CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Pas de nouvelles informations	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Pas de nouvelles informations	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Réunion le 1 juin : bilan des consultations de travaux pour l'entretien du lit des cours d'eau : Ent Gazeau de St Sigismond ; pour les abreuvoirs, clôtures et passage à guets : Ent Baudry TP Ces travaux sont à charge du SICRA à 75%	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Pas de nouvelles informations	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	travaux en août pour les passes à poissons sur Nieul problème des plantes envahissantes	


4) Les délégations du Maire

Suivant la délibération du 15 avril 2014, depuis le dernier Conseil d'avril :

Locations SALLE DES ORMES : 3 Nouveaux contrats (dont 1 annuel pour 2 séances hebdomadaires)

Location GUINGUETTE : 3 Nouveaux contrats


5) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	organisation2016 : par Oulmes feu d'artifice commandé lampions commandés et livrés								
Commission RPI DE L'AUTISE 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Conseil d'école du 16 juin Fête d'école du 25 juin Inscriptions rentrée 2016 2017 : <table border="1"> <thead> <tr> <th>OULMES</th> <th>COURDAULT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PS1 = 8 + PS2 = 17</td> <td>CE1 = 10 + CE2 = 13</td> </tr> <tr> <td>MS = 22 + GS = 6</td> <td>CE2 = 6 + CM1 = 11 +</td> </tr> <tr> <td>GS = 10 + CP = 15</td> <td>CM2 = 6</td> </tr> </tbody> </table> Mise à jour de la convention de fonctionnement avec Bouillé C. Voir point III pour la rentrée scolaire 2016/2017	OULMES	COURDAULT	PS1 = 8 + PS2 = 17	CE1 = 10 + CE2 = 13	MS = 22 + GS = 6	CE2 = 6 + CM1 = 11 +	GS = 10 + CP = 15	CM2 = 6
OULMES	COURDAULT									
PS1 = 8 + PS2 = 17	CE1 = 10 + CE2 = 13									
MS = 22 + GS = 6	CE2 = 6 + CM1 = 11 +									
GS = 10 + CP = 15	CM2 = 6									

6) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	LES ECLUZIS	Communication : nouveau logo
--------------------------	---------------------------------------	-------------	------------------------------

	MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien			
ACCESSIBILITE E.R.P.		Travaux suite au diagnostic 2012 Société A2C ^H		Suite à donner au diagnostic – agenda Ad'ap
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	Toiture salle		Travaux urgents – voir ci-après
		Tarifs location		Révision des tarifs : à la demande des élus ce point est reporté au prochain conseil
		ECOLE réhabilitation	Olivier	Prochain rendez-vous avec la SPL le 18 juillet à 15 h
		EGLISE	Marc	


Intervention urgente sur la toiture de la salle des Ormes au niveau de la salle de rangement :

COVREOR	OUEST ETANCHE	Sarl NEAU J-P
Installation prépa supports Bois Couverture zinc Modif des EP 8.099,78 € HT	Rénovation de la terrasse zinc au dessus du local rangement (prépa support – terrasse) Complément d'étanchéité 4.938,38 € HT	Reprise noue Joint de dilatation dalleau 2.494,50 € HT
Sup : Reprise d'un passement latéral en bois : 2.617,20 € HT		
<i>Le + cher Très pris Délais intervention ?? Refait tout à neuf Pas de solution intermédiaire</i>	<i>coût intermédiaire Rénovation Réactivité Propose une solution alternative Proposition ouverte</i>	<i>Le – cher Rénovation Surchargé = délais > 1 mois Remède au problème de fuites à moindre frais</i>

A l'unanimité, le conseil sollicite l'intervention de OUEST ETANCHE

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRON- NEMENT CIMETIERE	LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Taille élagage chez les privées (cadre de sécurité)		Des courriers ont été faits et envoyés ; l'intervention des propriétaires a été rapide
		Pieds de murs	Cathy	Vu avec Vendée Eau – voir info riverains
		Clos du bouilleur		Panneaux pédagogique à proposer
		Cimetière – reprise des concessions		Liste des reprises faites Procédure administrative à lancer par secrétariat
		Terrains Foot complexe	Jérôme	Voir prochaine saison avec Bouillé Courdault
INFORMATIONS – COMMUNICA- TION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry VELINA Olivier	Site internet	Morgane	Des difficultés avec Isalis pour des mises à jour
		Page Facebook	?	Création à envisager suite à la demande du Maire
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	OULMES'AMUSE	Cathy	 voir planning permanences
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	Programme similaire aux années précédentes

CULTURE	Catherine Vigeant	Exposition de plein air tout l'été dans le Val du Jarlignon PHOTOGRAPHIES ANCIENNES
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		Arrivée d'un nouveau bénévole Rappel de l'invitation aux élus demain soir Mise en place d'une formation avec la BDV Préparation d'une animation pour octobre sur les marcheurs de St Jacques de Compostelle

ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Travaux VOIRIE	Thierry	Attribution marché travaux voir point III Fin d'intervention SYDEV et VENDEE EAU
		Trottoirs les Ouches	Thierry	
		Aménagement rue des Rochereaux	Thierry	En attente subventions
		Classement voirie		Calcul mètres linéaires pour prise ne compte dans les dotations
P.A.V.E	RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	COHU Jean-Stéphane	Pose podotactiles : résine commandée
ASSAINIS-SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	THIBIE Tests à la fumée	Philippe	Dernières vérifications ! en attente du rapport de la SAUR

LONGUEUR DE VOIRIE – CALCUL DES METRES LINEAIRES ACTUALISATION

Mr le Maire souligne que la longueur de voirie prise en compte pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale est celle classée dans le domaine public communal au 1^{er} Janvier de l'année qui précède la répartition. Le critère de la domanialité publique étant essentiel, seules les voies classées dans le domaine public de la Commune – peu importe la dénomination : chemin, route ...- sont prises en compte pour le calcul.

Contrairement au classement de voirie que l'on connaît (RD – VC – CR..) ce relevé de voirie porte sur toutes les voies ouvertes à la circulation publique sur voie « recouverte »

Actuellement la commune d'Oulmes possède 11.741 ml déclarés pour le calcul des dotations.

Le but de cette mise à jour est d'intégrer toutes les voies ouvertes à la circulation publique sur voie « recouverte » non prise en compte à ce jour.

La METHODOLOGIE :

1ère phase

Une étude des fichiers EDIGEO comprenant la mesure de toutes les voies recouvertes et ouvertes à la circulation publique

Le relevé sur plan de toutes les interrogations (appartenance, revêtement, liaison) pouvant être sujet à prise en charge suivant la définition ci-dessus

La nomination et numérotation des voies

2ème phase :

Une réunion de travail avec les services de la commune pour la mise en commun des interrogations

La vérification de la prise en charge des travaux de voirie de moins de 2 ans.

La mesure des impasses

La mesure des voies de lotissements privés ou publics

La mesure des voiries de parking

La mesure des parkings longitudinaux bordant les voies départementales

La mesure des chemins recouverts

3ème phase :

Le repérage cartographique des voies prise en compte

Le fichier informatique EXCEL définissant le nom de la voie et sa longueur

Le montage du dossier : analyse, finalisation et mise en forme du rapport + élaboration de la délibération à présenter au CM.

PROPOSITION FINANCIERE :

Pour la société E.D.M.S.

Facturation d'un forfait de 1.400 € HT jusqu'à 25.000 ml (soit 13.259 ml de plus qu'actuellement)

Si besoin un supplément de 20 € / km supplémentaire calculé

Pour la société FIDELIA

Facturation d'un forfait de 250 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE de mettre à jour le calcul des mètres linéaires de voirie sur la commune d'Oulmes
- CONFIE la prestation à la société E.D.M.S. sur la base d'un forfait de 1.400 € HT jusqu'à 25.000 ml et à la société FIDELIA avec un forfait de 250 € HT
- MANDATE le Maire pour signer les pièces afférentes au dossier

ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy	divers	marc	Relationnel – AG
		locaux	Bruno	états des lieux des bâtiments mis à disposition des associations : en cours
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Subventions communales		Réunion le 7 juillet 19 h
		Déclaration H1		En attente RDV services fiscaux
		Consommation énergie	Marc	Bilan du 1 ^{er} semestre à présenter
		Panneaux et enseignes	Marc	Inventaire réalisé par le Parc le 21 avril – RDV avec les artisans commerçants prévu le 7 juillet
ASSURANCES		Révision contrats	Olivier Marc	RDV le 30 juin – finalisation des cahiers des charges pour lancement des consultations – retour des offres pour le 16 septembre

III – VOIRIE COMMUNALE PROGRAMME 2014 - 2015 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX : RUE DES ROSIERS – RUE DES LILAS – RUE DU BALLET

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, les projets de la commission VOIRIE SECURITE

Aujourd'hui, il présente l'analyse des offres du maître d'œuvre au terme de la consultation travaux pour la **VOIRIE COMMUNALE 2014/2015** : rue des Lilas, Rue des Rosiers, rue du Ballet

Au vu des critères de jugement, la commission d'ouverture des plis propose d'attribuer le marché au candidat **COLAS CENTRE OUEST** qui arrive n°1/7, en retenant la variante enrobé pour les trottoirs et ce pour un montant

de 8.990 € HT pour la rue du Ballet

et 23.945 € HT pour le lotissement des Ouches

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ATTRIBUE le marché de travaux à **L'entreprise COLAS CENTRE OUEST** pour un montant de 8.990 € HT pour la rue du Ballet et 23.945 € HT pour le lotissement des Ouches
- Mandate le Maire pour la signature des pièces relatives à ce marché

IV – RENTREE SCOLAIRE 2016 – 2017

ORGANISATION DES PLANNINGS

Suite à la réunion de la commission RPI de ce jour, au vu des besoins, l'organisation de travail des agents pour 2016 / 2017 reste similaire.

Toutefois le Maire informe le conseil de la non reconduction du contrat aidé (CAE)

V – VENDEE EAU – CONVENTION POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, LE RECouvreMENT DES FACTURES ET LA GESTION DES USAGERS

Le Maire rappelle les nouvelles dispositions mises en place par Vendée Eau à compter du 1^{er} janvier 2016 concernant la prestation de facturation de la redevance assainissement collectif au travers de la facture d'eau potable.

Le Maire présente le projet de convention pour facturation de la redevance assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE SON ACCORD** et **MANDATE** le Maire pour signer la convention pour facturation de la redevance assainissement collectif, le recouvrement des factures et la gestion des usagers au travers de la facture d'eau potable.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1. BUDGET GENERAL 2016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le budget GENERAL 2016, pour les prévisions de crédits :

DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2016

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	1 505.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 505.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	1 505.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 505.40 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 505.40 €	1 505.40 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-28041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 505.40 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 505.40 €
R-10223 : T.L.E.	0.00 €	0.00 €	1 505.40 €	0.00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	1 505.40 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	1 505.40 €	1 505.40 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative n°1 sur le budget GENERAL 2016,

2. AUTORISATION PORTANT SUR LA DIVISION PAR DEUX DE LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS ET CORRELATIVEMENT LA MULTIPLICATION PAR DEUX DU NOMBRE D'ACTIONS AINSI QUE SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs Collectivités Territoriales de Vendée ont décidé de créer une société publique locale dénommée « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée ».

Le capital de la Société Publique Locale est détenu à 100 % par les Collectivités locales ou leurs groupements et elle ne peut intervenir qu'au profit de ses seuls actionnaires publics sur le territoire de ces derniers. Les dirigeants sont exclusivement composés d'élus représentant les Collectivités locales

actionnaires. Le lien étroit entre la SPL et les Collectivités leur permet de mettre en œuvre des relations contractuelles sans mise en concurrence.

La Société Publique Locale a pour objet l'accompagnement des Collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

1. la réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme,
2. la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
3. toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les Collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

La SPL réalise des opérations d'aménagement de zones industrielles ou d'habitat, en concession ou en mandat, pour le compte des Collectivités locales. Sont concernées dans ce cadre les parcs d'activités ou les zones artisanales, les opérations de rénovations urbaines, d'aménagement de logements ou de commerces ou encore les opérations de densification de nos centre-bourgs, sujets qui préoccupent de nombreuses communes de Vendée.

La SPL peut également accompagner les Collectivités dans la réalisation de ZAC urbaines structurantes associant accession à la propriété, logement sociaux et commerces,...

Pour ce qui concerne la constitution d'équipements publics, la SPL intervient comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ou mandataire ; cela concerne notamment les groupes et restaurants scolaires, les crèches, les bâtiments municipaux, les équipements sportifs, les salles de spectacles ou polyvalentes, les opérations de voiries,...

Pour mémoire, tel qu'énoncé par les statuts et notamment à l'article 7, la société a été constituée avec un capital social de 225 000 euros divisé en 450 actions d'une même catégorie, d'une valeur nominale de 500 euros chacune, souscrites en numéraires et libérées intégralement.

Un certain nombre de Collectivités, au regard des compétences et des territoires qu'elles ont en gestion ont, depuis, souhaité participer au capital de la SPL.

Aussi, afin de permettre l'adhésion de nouvelles Collectivités au sein du capital, un processus de division de la valeur nominale des actions est envisagé. Cette opération consisterait à diviser par deux la valeur nominale d'une action, ce qui corrélativement multiplierait par deux le nombre d'actions de l'Agence pour un montant de capital inchangé.

Ainsi, le capital social de 225.000 euros actuellement constitué de 450 actions d'une valeur nominale de 500 euros chacune serait, à l'issue de l'opération, constitué de 900 actions d'une valeur nominale de 250 euros chacune. L'actionnaire qui détient une action d'une valeur nominale de 500 euros serait en possession de deux actions d'une valeur nominale de 250 euros chacune à l'issue de ce processus.

Monsieur le Maire indique qu'une telle opération entraînant une modification de la composition du capital et des statuts doit faire l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SPL.

En conséquence, conformément aux articles L. 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et 36 des statuts, il est demandé au conseil de bien vouloir approuver ces modifications et autoriser le représentant de la commune d'Oulmes à l'Assemblée Générale Extraordinaire à voter en faveur :

- de la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, le montant du capital social restant inchangé,
- de l'échange de deux actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros contre une action ancienne d'une valeur nominale de cinq cent euros,
- et de la modification des statuts, conformément aux modalités indiquées ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'exposé de Monsieur le Maire;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1524-1 et L. 1531-1 ;

Vu les statuts de l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée et notamment son article 36 ;

Vu le projet de modification de l'article 7 des statuts ci-annexé,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- Approuve les modifications exposées,

- Autorise Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune d'Oulmes à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence à voter en faveur :

- de la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, le montant du capital social restant inchangé,

- de l'échange de deux actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros contre une action ancienne d'une valeur nominale de cinq cent euros,
 - et de la modification des statuts, conformément aux modalités détaillées ci-dessus.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune d'Oulmes à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence pour mettre en œuvre cette décision et accomplir toutes les formalités et actes nécessaires.

3. CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'INSTALLATION D'ABRIS VOYAGEURS DANS LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Dans le cadre du programme d'implantation des abris voyageurs, le Département a décidé d'acquérir 296 abris voyageurs afin de remplacer les abris dont les locations arrivaient à échéance. La commune bénéficie d'un abris situé rue de la Thibie RD24.

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition, le Maire présente le projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- DONNE SON ACCORD
- MANDATE le Maire pour signer la dite convention

4. TERRAIN RUE DES ROSIERS

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande pour l'achat d'un terrain communal rue des Rosiers ; le conseil municipal donne un accord de principe et délibèrera lors d'une prochaine séance

5. MATERIEL MIS A DISPOSITION

Le Maire propose au conseil de donner la gestion du 2^e tivoli, à l'association LE JARLINGTON ; le conseil donne son accord et mandate le Maire pour signer la convention correspondante.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le **mardi 26 JUILLET 2016***

Le Conseil municipal,

Le Maire,

